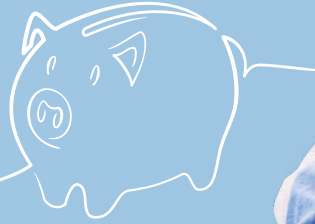


Un fonds d'urgence en cas de maladie grave



Une assurance maladies graves abordable pour vous aider à bien vivre dès aujourd'hui

Il est facile de penser que cela ne vous arrivera jamais. Mais chaque semaine, des milliers de Canadiens éprouvent un problème de santé qui change le cours de leur vie.

Un diagnostic de cancer, une crise cardiaque, un accident vasculaire cérébral ou une défaillance d'organe, ces problèmes peuvent nécessiter de longs séjours à l'hôpital et entraîner une perte de revenus.

Avoir la bonne assurance maladies graves peut faire toute la différence

Se remettre d'une maladie grave est difficile physiquement et mentalement. L'argent est la dernière chose dont vous ou votre famille devriez vous préoccuper.

La Financière Foresters^{MC} peut vous aider.

Notre assurance en cas de maladies graves prévoit une prestation forfaitaire pouvant être utilisée à n'importe quelle fin, par exemple pour aider à compenser la perte de revenus ou payer les dépenses de la maisonnée. Elle peut même servir à payer les frais liés à votre rétablissement, tels que les médicaments, la physiothérapie ou les traitements expérimentaux.

Plus abordable que vous ne le pensez

Foresters propose deux régimes d'assurance en cas de maladies graves – Bien Vivre et Bien Vivre Plus.

- **Bien Vivre**¹ couvre quatre maladies et offre un processus de proposition simple pour les couvertures allant jusqu'à 100 000 \$.
- **Bien Vivre Plus**¹ couvre 25 maladies pour les couvertures allant jusqu'à 2 000 000 \$.

Ces deux régimes ont été conçus en tenant compte de leur abordabilité.

Pas de frais de police annuels. Ce qui peut représenter des économies importantes au fil du temps.

Maladies couvertes

Bien Vivre

- AVC
- Cancer constituant un danger de mort
- Crise cardiaque
- Pontage coronarien

Bien Vivre Plus

Toutes les maladies couvertes par Bien Vivre Plus :

- Anémie aplastique
- Brûlures graves
- Cécité
- Chirurgie de l'aorte
- Chirurgie valvulaire
- Coma
- Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- Greffe d'un organe vital
- Infection à VIH au travail
- Insuffisance d'un organe vital (en attente d'une greffe)
- Insuffisance rénale
- Maladie de Parkinson
- Maladie du neurone moteur
- Méningite bactérienne
- Paralysie
- Perte d'un membre
- Perte de l'autonomie
- Perte de la parole
- Sclérose en plaques
- Surdit 
- Tumeur cérébrale bénigne

Flexibilité et précieuses caractéristiques intégrées

Bien Vivre et Bien Vivre Plus vous permettent de choisir la durée qui convient le mieux à vos besoins et à votre budget — 10 ans, 20 ans ou jusqu'à 80 ans. Vous pouvez aussi personnaliser votre couverture en y ajoutant des avenants facultatifs.

Notre assurance en cas de maladies graves intègre de précieuses caractéristiques sans supplément de prime, notamment :

- **Prestation en cas de maladie ne menaçant pas la vie :**
Recevez 15 % de votre prestation, jusqu'à 50 000 \$, en cas de maladie ne menaçant pas la vie.
- **Remboursement des primes au décès :**
Les primes seront remboursées si la personne assurée décède sans avoir reçu de prestation.

Vous et les membres de votre famille avez aussi accès à Experts médicaux de Teladoc² pour obtenir des conseils et recommandations personnalisés sur des questions médicales de spécialistes de premier plan.



Une assurance à vocation plus large

Chez Foresters, vous êtes plus qu'un client. Vous êtes membre d'une organisation axée sur son objectif de redonner aux collectivités depuis près de 150 ans.

Nous offrons à nos membres un large éventail de bénéfices uniques³, notamment des bourses d'études, des subventions communautaires, des bénéfices liés au bien-être et des occasions de bénévolat.

Nous avons comme mission d'aider le plus de familles possible à assurer leur avenir financier à long terme et à améliorer leur bien-être général.

Une assurance maladies graves abordable qui vous aide à bien vivre dès aujourd'hui, ça vous intéresse? Visitez **foresters.com** ou appelez-nous sans frais au **800-828-1540**.
Ou communiquez avec votre conseiller d'assurance vie.

Gracieuseté de :

La Financière Foresters, Foresters, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Rabais des membres de Foresters, Foresters Go et le logo de Foresters Go et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada M3C 1T9) et de ses filiales. NC333

¹ Établie par la Compagnie d'assurance vie Foresters.

² Le programme est fourni exclusivement par Teladoc Health, Inc., sujet à des conditions d'admissibilité et à des restrictions, et peut être modifié ou annulé à tout moment sans préavis. Ce bénéfice ne fait pas partie de la police.

³ La description des bénéfices de membre que vous pourriez avoir repose sur l'hypothèse que vous êtes membre de la Financière Foresters. Les bénéfices de membre de Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions spécifiques à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis.

505332 FR 03/26